

Levée du monopole sur l'importation du sel alimentaire au Burundi

PANA, le 14 août 2020 Bujumbura, Burundi - N'importe quel opérateur «financièrement capable» est autorisé à importer du sel alimentaire au Burundi. Jusqu'à présent, depuis 2018, quatre grossistes monopolisaient ce commerce, a annoncé jeudi, le directeur général au ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme, Chrysologue Mutwa.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});